

Evaluation professionnelle : Le ministre veut-il privatiser le statut ?

Lundi 6 juin, le ministre a présenté aux fédérations syndicales les résultats d'une pseudo-consultation des personnels sur l'évaluation professionnelle qu'il a commandé à une entreprise privée, société de « conseil en ressources humaines et en accompagnement du changement ».

Au delà de la méthode du ministre qui consiste à faire appel à un cabinet privé pour procéder à une sorte d'« audit » sur l'évaluation et l'inspection, force est de constater que la pseudo-consultation ne présente aucune garantie de rigueur et d'honnêteté. Elle n'échappe pas au risque de confusion, voire de manipulation inhérent à ce genre d'opération. Bref elle fournit au ministre les réponses qu'il a commandées.

Le ministre veut remettre en cause l'inspection et ses règles statutaires et imposer l'évaluation c'est-à-dire l'arbitraire pour imposer le salaire au mérite et mettre les personnels sous pression.

Le document présenté aux fédérations syndicales « fait parler » les enseignants pour établir un état de l'inspection puis vanter les mérites de l'évaluation et soumet enfin des propositions.

Le ministre DRH voudrait un « diagnostic partagé » qui admettrait « la surprotection des fonctionnaires qui empêche la valorisation des bons enseignants pour protéger les moyens et les mauvais », qui permettrait de « dépister les enseignants qui ne sont pas faits pour le métier », qui proposerait « d'élaborer une lettre de mission/contrats de progrès/feuille de route pour chaque enseignant, de mettre en place un livret d'auto-évaluation ».

Dans un contexte marqué par la fermeture massive de postes et le blocage des traitements des fonctionnaires, le ministre voudrait se doter d'un outil efficace en matière de gestion des ressources humaines (salaire au mérite et fermetures de postes).

Le ministre a annoncé que sur la base de l'éclairage donné par cette enquête, il allait ouvrir avant les congés scolaires des discussions bilatérales puis une négociation afin d'aboutir d'ici la fin de 2011 à des propositions pour faire évoluer le système d'évaluation des personnels de l'enseignement.

La FNEC FP FO a rappelé son attachement au cadre statutaire de l'inspection des personnels enseignants et exprimé son refus de lui voir substituer un système d'évaluation arbitraire tournant le dos à l'égalité de traitement des fonctionnaires.

C'est sur la base de cette appréciation et de ses mandats que la FNEC FP FO participera aux discussions ouvertes par le ministre.

Elle y rappellera notamment le vœu adopté par l'ensemble des organisations syndicales (FO, CGT, FSU, UNSA, CFDT,) au Comité central Hygiène et sécurité de l'enseignement scolaire du 30 mars dernier, l'administration ne participant pas au vote :

« Le CCHS du 30 mars 2011 se prononce pour l'arrêt des entretiens individuels professionnels tels que définis par le décret du 28 juillet 2010 relatif aux conditions de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents de la fonction publique de l'Etat. Le CCHS alerte donc solennellement sur les conséquences de telles dispositions sur la santé des agents. De ce point de vue d'autres dispositifs dont le dispositif CLAIR engendrent les mêmes risques. »

La FNEC FP FO demande au ministre de renoncer au nouvel entretien annuel qu'il veut généraliser début 2012 pour les fonctionnaires d'Etat et à l'évaluation écrite qu'il veut substituer à la note chiffrée, ce qui remet en cause les éléments statutaires en terme de rémunération, de mutation, de déroulement de carrière.

La FNEC FP FO demande au ministre d'abandonner ce dispositif qui vise à pousser vers la porte les milliers de personnels par des techniques éprouvées dans des entreprises comme France Télécom - autoévaluation, autocritique, déstabilisation, culpabilisation - avec les résultats que l'on sait.

Montreuil, le 8 juin 2011



Titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à gagner
Force Ouvrière l'indépendance pour défendre les revendications